



Rapport d'évaluation 2019-2022
Récapitulatif des indicateurs et des objectifs de la convention de subventionnement

Nom du subventionné : Association genevoise des chœurs d'oratorio (AGECO)

Partie subventionnante :

- Ville de Genève, département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association genevoise des chœurs d'oratorio (AGECO) a pour but de créer une solidarité entre ses membres, acteurs de l'art choral classique amateur de qualité, de les représenter et de défendre leurs intérêts auprès des autorités politiques et des institutions musicales de Genève. Elle a également pour but d'apporter son aide aux chœurs genevois non membres en les faisant bénéficier de diverses prestations.

A travers son soutien, la Ville de Genève :

- délègue à l'AGECO la gestion des soutiens financiers pour l'engagement d'orchestres, d'ensembles ou de musiciens collaborant avec les chorales lors des concerts ;
- attend de l'AGECO qu'elle promeuve et illustre par ses prestations l'art choral classique amateur de qualité et la multiplicité de son patrimoine, en portant une attention particulière au répertoire des compositeurs genevois du passé comme à celui des compositeurs vivants ;
- souhaite que les chorales soutenues soient attentives à une représentation équilibrée des genres parmi les compositeurs et compositrices programmé-e-s et parmi les musiciens et musiciennes, solistes, choristes, chefs et cheffes de chœur engagé-e-s.

Mention du contrat : Convention de subventionnement entre la Ville de Genève et l'association Genevoise des chœurs d'oratorio

Durée du contrat : du 01.01.2019 au 31.12.2022 (4 ans)

Période évaluée : du 01.01.2019 au 31.12.2021 + éléments connus de l'exercice 2022

Objectifs : L'AGECO favorise, par le biais d'une redistribution de soutiens financiers, les chœurs membres ou exceptionnellement non-membres qui :

1. pratiquent notamment un répertoire avec orchestre

L'AGECO est une association de chœurs d'oratorio, qui présente bien évidemment des programmes avec orchestre. Un large répertoire, de toutes les époques, peut être abordé par les membres. Toutes les œuvres impliquent un ensemble vocal qui puisse être assez solide pour collaborer avec un ensemble instrumental d'envergure, et une direction assez sûre pour "mettre en musique" plusieurs dizaines de chanteurs, musiciens et solistes.

2. engagé des orchestres, des instrumentistes et des solistes de qualité

Les membres de l'AGECO bénéficient d'une convention avec L'Orchestre de Chambre de Genève. Cela fait de cet orchestre un partenaire privilégié.

L'AGECO privilégie largement les ensembles constitués de professionnels genevois ou de la région lémanique, sans renoncer à des partenariats avec des ensembles de musiciens amateurs (pour des concerts ne bénéficiant pas de subventions de l'AGECO).

L'AGECO organise chaque année une audition de solistes, qui permet aux chefs de chœur d'entendre des candidats susceptibles d'être engagés, dans la perspective de renouveler les solistes entendus à l'occasion des concerts de la région.

3. défendent la multiplicité du patrimoine choral en explorant notamment des œuvres peu connues du répertoire

Tous les membres de l'AGECO proposent des programmes avec orchestre, mais développent également une programmation a cappella ou avec des formations instrumentales réduites (par exemple orgue, petits effectifs de cuivres etc.).

Les chœurs interprètent des œuvres de la période baroque à nos jours, de diverses régions et en plusieurs langues.

4. ont une exigence quant au recrutement et à l'évaluation des choristes

Les choristes sont auditionnés au moment de leur recrutement parfois, ou alors après une période d'essai. Ils doivent justifier d'une bonne voix, de connaissances du langage musical, savoir déchiffrer et faire preuve d'ouverture d'esprit face au répertoire. Ils doivent également s'engager à travailler régulièrement et assister aux répétitions avec assiduité. Certains chœurs procèdent à des auditions intermédiaires, selon les exigences du chef ou d'un programme particulier.



5. engagent des chefs de qualité

Les chefs disposent d'un diplôme de chef de chœur (et parfois de chef d'orchestre), ou d'une expérience équivalente. Ils sont musiciens professionnels et ouverts à toutes sortes de répertoires de la Renaissance à nos jours. Ils doivent être en mesure de faire travailler aussi bien des programmes a cappella que des programmes nécessitant la maîtrise d'un ensemble instrumental, de choristes et de solistes.

Observations de l'association genevoise des chœurs d'oratorio :

Durant toute la période quadriennale écoulée, l'AGECO a poursuivi son activité de distribution des subventions municipales à ses membres, et contrairement à la première période 2015-2018 où de l'argent était disponible pour des chœurs non-membres, l'AGECO n'a distribué des subventions qu'à ses membres, désormais au nombre de sept (cinq auparavant).

Durant les années de pandémie 2020 et 2021, l'AGECO, grâce au soutien continu de la Ville de Genève, a poursuivi son activité de subventionner les rares projets de ses membres à hauteur de leurs besoins, ce qui a également permis, notamment, de dédommager les musiciens engagés en 2020 qui n'ont pas pu se produire. De manière générale, peu de subventions ont été distribuées durant ces deux années, mais un rattrapage de nombreux projets repoussés a eu lieu en 2022, ce qui a finalement permis de distribuer toute l'enveloppe de la période.

A noter qu'en 2021, à titre d'exemple, un projet de grande envergure (le Magnificat de J-S Bach) a réuni deux chœurs membres pour une collaboration exceptionnelle et de grande qualité, démontrant l'utilisation professionnelle qui est faite des subventions municipales. Ce sont d'ailleurs tous les projets des chœurs membres, approuvés par la Commission d'Attribution des Soutiens de l'AGECO (CAS), qui, au vu de leur difficulté, requièrent un travail nécessitant de hautes compétences. C'est le rôle de la CAS de valider l'utilisation des subventions pour l'engagement de musiciens professionnels.

Depuis 2022, l'AGECO distribue également à ses membres un complément de subventions, financées intégralement par la Ville et intégré à la convention, pour couvrir une partie de leurs frais fixes, et se charge de la vérification annuelle de leurs comptes.

Observations de la Ville de Genève :

La Ville de Genève salue le travail important effectué par le Comité de l'AGECO sur les plans organisationnel et administratif.

Partant d'une situation historique dans laquelle quatre chœurs se partageaient équitablement une somme, il a fallu organiser un système de redistribution sur la base de dossiers de demande comprenant des budgets pour l'engagement d'orchestres et de solistes. Ce nouveau système mis en œuvre dans le cadre de la première période conventionnée 2015-2018, puis sa stabilisation au cours de la seconde période 2019-2022 s'avère pertinent et répond de manière cohérente à l'éco-système du domaine choral actif en Ville de Genève. En effet, au-delà d'une redistribution de moyens financiers, L'AGECO encadre et propose une coordination visant à optimiser les agendas, les programmes artistiques/musicaux, et favorise la mutualisation de certaines actions, comme les auditions des solistes.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Ville de Genève souhaite maintenir son soutien à l'AGECO par le biais d'une convention de subventionnement pour la période quadriennale 2023-2026.

La Ville de Genève a conscience que la charge administrative qui incombe à l'association s'est alourdie, notamment avec l'arrivée de deux nouvelles sociétés membres, ainsi que par le niveau des contrôles financiers exigé, et prend note qu'une demande d'augmentation de 20'000.- sera formulée par L'AGECO au projet de budget 2025.

Un point d'attention est porté par la Ville sur le renouvellement des choristes au sein des ensembles membres et propose un point de situation à ce sujet à la fin de la période quadriennale 2023-2026.



Pour l'association genevoise des chœurs d'oratorio

Prénom, nom, titre

Didier Schnorhk, Président

Signatures

Lucie Page-Dorsaz, Membre du comité

Genève, le 8.07.2023

Pour la Ville de Genève

Prénom, nom, titre

Eve-Anouk Jebejian, Conseillère culturelle

Signature

Genève, le 13.07.2023

